

Vous avez un projet, la marche à suivre...

#### Elaboration du projet

Besoin de conseils pour votre projet, d'informations sur les financements  
Vos Contacts... Cécile Pleimpon, Jean-François Hessel

#### Dépôt d'un pré-dossier de demande d'aide

au PETER Grand Quercy  
Le maître d'ouvrage reçoit un récépissé de dépôt de dossier

#### Instruction technique du dossier

Vérification de la cohérence du projet avec la stratégie du Grand Quercy  
et les fiches-actions du programme

Finalisation du dossier de demande

Instruction réglementaire par la DDT (Direction Départementale des Territoires)

#### Présentation du projet en Comité de programmation pour validation

Convention attributive de subvention

#### Réalisation du projet

Envoi de la demande de paiement au PETER  
Versement de la subvention LEADER par l'Agence de Service et de Paiement

#### PLUS VALUE LEADER

Les projets sont sélectionnés par le Comité de programmation en fonction d'une grille de critères permettant d'évaluer l'impact et la plus-value du projet : impact territorial, impact sur l'emploi, l'activité économique, l'innovation, la coopération, l'environnement.

#### CONTACTS

**Cécile PLEIMPON** cpleimpon@grandquercy.fr — Tel. 07 86 54 57 12  
Coordination et animation sur les territoires des Communautés de communes Quercy Bouriane, Quercy Blanc, Vallée du Lot et du Vignoble, Cazals-Salviac

**Jean-François HESSEL** jfhessel@parc-causses-du-quercy.org — Tel. 05 65 24 20 50  
Animation sur les territoires des Communautés de communes Causse de Labastide-Murat, Pays de Lalbenque-Limogne, Grand Cahors

**Chantal MERY** cmery@grandquercy.fr — Tel. 05 65 30 64 29  
Gestion administrative et financière

**PETER Grand Quercy**  
125 rue des Thermes – 46000 CAHORS  
Tél. 05 65 30 64 29

Retrouvez toutes les informations et les documents concernant le programme sur : <https://leadergrandquercy.jimdo.com>

**GRAND QUERCY**  
Pôle d'Equilibre  
Territorial et Rural



Ce projet est cofinancé par le  
Fonds Européen Agricole pour  
le Développement Rural.  
L'Europe investit dans les  
zones rurales.



# LEADER Grand Quercy

L'Europe à vos côtés...

2016-2020

#### Qu'est-ce que LEADER?

Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale, LEADER est un programme européen qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux.

Il est porté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETER) Grand Quercy en partenariat avec le Parc naturel régional des Causses du Quercy.

Une enveloppe de 2,3 millions d'euros a été attribuée au Grand Quercy.

Le territoire s'est fixé 3 défis :

Le développement de l'activité et  
de l'emploi

L'innovation et la coopération

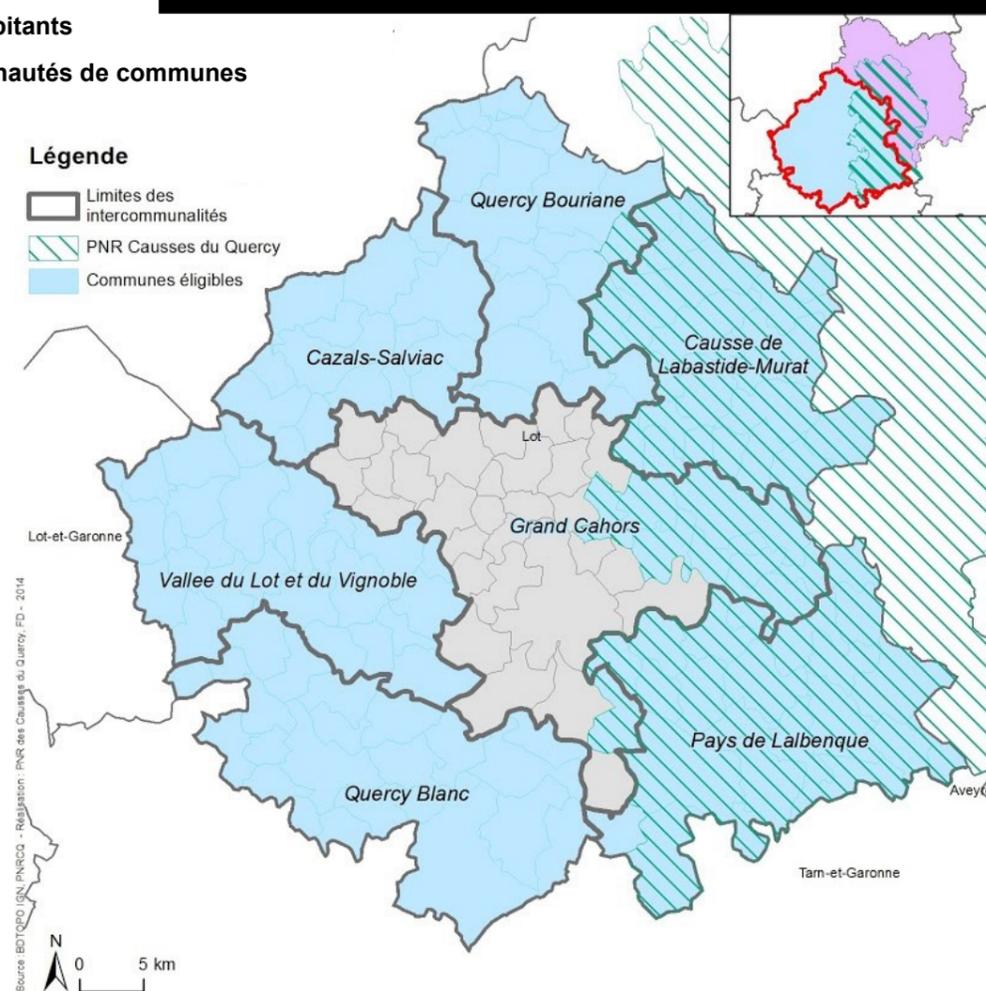
La transition énergétique

129 communes

53 322 habitants

6 Communautés de communes

Le territoire Grand Quercy éligible au LEADER...



## L'ambition du Grand Quercy est de créer...

... **un territoire entreprenant** qui accompagne le développement des activités économiques respectueuses des hommes et de l'environnement, participe à la création de nouvelles richesses, valorise ses ressources naturelles et humaines, encourage l'innovation et la recherche de nouvelles solutions, participe à la création d'emplois de qualité.

... **un territoire solidaire** qui anticipe et prépare l'avenir, privilégie la coopération et les démarches collectives, attentif aux conditions de vie des habitants, en particulier des plus fragiles.

... **un territoire accueillant** qui privilégie un cadre de vie agréable et attractif, un aménagement équilibré entre petite ville, bourgs-centre et communes rurales, une vie sociale riche, la qualité de l'expérience de séjour de ses visiteurs.

*Vous êtes une collectivité, une association, une entreprise...*

## 7 fiches actions pour financer vos projets...

### 1 Soutenir l'activité économique et la création de nouveaux produits valorisant les ressources et les richesses du territoire

#### Types d'opérations

- \* Information et sensibilisation pour faire découvrir les métiers et les activités du territoire
- \* Installation de porteurs de projet dans le cadre de démarches collectives
- \* Redynamisation de l'offre artisanale et commerciale
- \* Maintien des commerces de proximité
- \* Actions sur le thème des ressources humaines et de la gestion des emplois et des compétences
- \* Développement d'activité dans le domaine de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire
- \* Promotion du territoire et de ses activités

#### Exemples d'actions :

*Journées d'information, visites d'entreprises*  
*Espaces de travail partagés*  
*Opérations de modernisation du commerce et de l'artisanat*  
*Multiplis ruraux*  
*Rencontres de chefs d'entreprise*  
*Observatoire de l'emploi*  
*Etude pour le lancement*

### 3 Diversifier et renouveler l'offre de services

#### Types d'opérations

- \* Modes de transport alternatif et collectif
- \* Equipement des espaces publics numériques
- \* Modernisation ou création d'équipements culturels, sportifs, d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, et de santé
- \* Création de nouveaux services et activités dans le domaine du vieillissement, de la santé, de la petite enfance, enfance, jeunesse

#### Exemples d'actions :

*Pistes cyclables avec vélos électriques*  
*Salle de spectacle*  
*Complexe sportif*  
*Crèche*  
*Espace jeunes*

### 2 Organiser des filières économiques territorialisées

#### Types d'opérations

- \* Développement des filières de la construction durable
- \* Actions sur la forêt et la filière bois
- \* Développement de l'alimentation de proximité et promotion des productions locales et de la truffe

#### Exemples d'actions :

*Chantiers démonstratifs sur l'éco-construction*  
*Investissements 2<sup>nd</sup> transformation du bois*  
*Structures collectives de transformation et commercialisation des produits locaux*  
*Développement de la filière oenotouristique*  
*Création de gîtes d'étape*  
*Rénovation d'offices de tourisme*

### 4 Redynamiser les centres bourgs et les rendre attractifs

#### Types d'opérations

- \* Etudes stratégiques sur les perspectives de développement des communes
- \* Projets expérimentaux dans l'habitat
- \* Création de lieux collectifs renforçant les solidarités, les liens sociaux, la mixité

#### Exemples d'actions :

*Logements locatifs pour les apprentis, stagiaires, jeunes salariés*  
*Logements pour les personnes âgées associant habitat et services*  
*Coopérative d'habitat*  
*Librairies, épiceries, cafés associatifs*

### 6 Faire évoluer et diffuser les bonnes pratiques

#### Types d'opérations

- \* Actions sur les nouvelles pratiques alimentaires et sur la prévention santé
- \* Actions autour de la transition énergétique
- \* Gestion environnementale des activités économiques
- \* Actions dans le domaine de l'Education à l'Environnement et au Développement durable
- \* Actions d'appropriation et d'adaptation aux nouveaux usages du numérique

#### Exemples d'actions :

*Ateliers, visites, outils pédagogiques*  
*Bilans carbone*  
*Etude environnementale des impacts des activités économiques*  
*Jardins pédagogiques*

### 7 Coopérer avec d'autres territoires en France et en Europe

#### Types d'opérations

- \* Actions de coopération avec d'autres territoires français ou européens sur différentes thématiques : forêt/bois, culture, tourisme, patrimoine, silver économie

### 5 Valoriser les aménités territoriales

#### Types d'opérations

- \* Aménagements de lieux récréatifs ou de loisirs de plein air
- \* Actions de connaissance et de valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel, naturel
- \* Actions contribuant à améliorer, valoriser la qualité paysagère du territoire
- \* Actions culturelles et artistiques
- \* Actions favorisant le bien vivre ensemble et la construction d'une culture commune

#### Exemples d'actions :

*Parc de jeux*  
*Centre d'interprétation du patrimoine*  
*Expositions*  
*Programmation culturelle*  
*Livret d'accueil des nouveaux arrivants*

## LES PRINCIPALES REGLES DU LEADER

- ✓ Le projet ne doit pas être commencé et aucune dépense réalisée avant le dépôt de la demande de financement LEADER au PETR
- ✓ LEADER vient en contrepartie d'autres financements publics dans un rapport : 60% de LEADER / 40% d'autres financements publics (Etat, Région, Département...)
- ✓ Montant minimum de subvention LEADER 10 000 € par projet
- ✓ Les maîtres d'ouvrage doivent apporter un autofinancement minimum de 20%
- ✓ **Un COMITE DE PROGRAMMATION** composé de 12 élus et 13 acteurs privés (socioprofessionnels, acteurs associatifs, culturels) **valide les projets selon une grille de sélection**